

Encadré

Les nouveaux accords de l'OAPI favorisent la biopiraterie des variétés paysannes

En Avril 2009, la Coordination Nationale de la Plate Forme Paysanne du Niger et les organisations membre de la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN) Niger, ont lancé une campagne pour dénoncer la demande d'un droit d'obtention végétale pour la variété d'oignon 'violet de Galmi' par la firme privée Tropicasem (filiale de la société semencière française Technisem), auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

« Extraits de la déclaration »

Considérant que la variété dite "Violet de Galmi" détient son nom de la localité d'où elle a été domestiquée. Galmi est un village de la Commune de Département de Région de la République du Niger. C'est seulement, au vu de ses qualités, que cette variété a par la suite, commencé à être cultivée dans les pays de la sous région ;

Considérant que les communautés locales nigériennes (les paysans), à l'instar des autres paysans du monde, ont des droits collectifs sur les plantes traditionnelles cultivées, qu'ils ont domestiquées et/ou améliorées, et qui deviennent leur patrimoine génétique ;

.../...

Considérant la souveraineté reconnue à chaque Etat, par la Convention sur la Diversité Biologique, pour la protection et la sauvegarde de sa diversité biologique ;

Soucieux du respect des droits sociaux, économique et culturels, des communautés nigériennes ;

..../...

- Considérons l'action de Tropicasem et de ses complices comme un vol, une confiscation des efforts de plus d'un siècle des communautés d'agriculteurs nigériens de Galmi, ainsi qu'une violation des droits de ces communautés locales. Elle constitue, un immense mépris pour les agriculteurs africains et les paysans nigériens en particulier. Nous comptons la combattre comme tels ;
- Interpellons le Gouvernement nigérien, à prendre toutes les dispositions pour formuler le recours contre la demande de Tropicasem, auprès de l'OAPI, avant la fin du délai réglementaire qui échoit en août 2009 ; sans préjudice de poursuites judiciaires contre cette société ;
- Appelons toutes les organisations paysannes, toutes les organisations de la société civile et toutes personnes ressources, soucieuses du respect des droits humains, de la dignité humaine, de justice, et de l'avenir de l'agriculture paysanne, à unir leurs forces pour soutenir et apporter assistance aux communautés nigériennes, pour faire échec à la tricherie de Tropicasem et de l'OAPI ;